

**Assemblée générale**

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale
1^{er} avril 2020
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 13e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 24 octobre 2019, à 15 heures

Président : M. Bahr Aluloom (Iraq)
puis : M. Ahidjo (Cameroun)

Sommaire

Point 48 de l'ordre du jour : effets des rayonnements ionisants

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 15 heures.

Point 48 de l'ordre du jour : effets des rayonnements ionisants (A/74/46 et A/C.4/74/L.6)

1. **M^{me} Hirth** (Australie) (Présidente du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants), présentant le rapport du Comité scientifique sur sa soixante-sixième session (A/74/46) et accompagnant son propos de diapositives, dit que le Comité scientifique a un mandat purement scientifique ; il ne donne des conseils ni sur la protection ni sur les politiques, même si les États et les organisations internationales s'inspirent de ses évaluations lorsqu'ils élaborent des cadres de protection, des instruments juridiques, des politiques et des programmes concernant le recours aux technologies utilisant des rayonnements ionisants.

2. Le Comité scientifique exécute actuellement neuf projets élaborés par des groupes d'experts, et deux groupes de travail spéciaux s'occupent de tâches transversales bien définies. La soixante-sixième session du Comité scientifique a vu la participation de 25 des 27 États membres de l'organe, des quatre pays observateurs, de huit organisations internationales observatrices et de plus de 150 scientifiques. Le Mexique et le Soudan n'ont pas envoyé de représentants. À cet égard, le Comité scientifique souligne qu'il importe que des représentants de tous ses États membres assistent à chacune de ses sessions et rappelle aux membres que l'ONU met à leur disposition un mécanisme d'appui financier visant à garantir la participation d'un représentant par État membre.

3. Lors de la session, le Comité scientifique s'est félicité de la nomination d'une nouvelle secrétaire scientifique en avril 2019 et de l'établissement, par l'Assemblée générale, d'une procédure qui régit toute augmentation future du nombre de membres. Il a élu un nouveau bureau, approuvé une stratégie de sensibilisation pour la période 2020-2024 et créé un groupe de travail spécial sur les sources et l'exposition. Il a également approuvé deux annexes scientifiques, qui devraient être publiées en début 2020. La première traite de l'évaluation de certains effets sur la santé et l'inférence du risque lié à l'exposition aux rayonnements, tandis que la deuxième porte sur le cancer du poumon dû à l'exposition au radon et vise à actualiser et à éclaircir les méthodes d'évaluation des doses de rayonnement et du risque de cancer du poumon associé à l'exposition au radon.

4. Le programme de travail du Comité scientifique couvre plusieurs questions très pertinentes. Heureusement, les grandes difficultés administratives

qui ont retardé le lancement de nouvelles études en 2018 ont été surmontées. À sa prochaine session, le Comité scientifique examinera les rapports sur les mécanismes biologiques présentant un intérêt pour l'inférence des risques de cancer liés à l'exposition à de faibles doses de rayonnement ; l'exposition médicale et professionnelle aux rayonnements ionisants ; les niveaux d'irradiation et les effets connexes résultant de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi. Les travaux relatifs à la question du second cancer primitif après une radiothérapie et à celle des études épidémiologiques sur les rayonnements et le cancer ont démarré, après avoir été retardés jusqu'à la nomination de la secrétaire scientifique.

5. Suite à la publication de son rapport de 2013 sur les niveaux d'irradiation et les effets connexes résultant de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, le Comité scientifique a créé un groupe d'experts chargé d'examiner en permanence la nouvelle littérature scientifique. Ce groupe d'experts a publié, en 2015, 2016 et 2017, des livres blancs qui confirment les principales hypothèses et conclusions dégagées dans le rapport. À sa soixante-cinquième session, le Comité scientifique a décidé de publier un rapport actualisé, et à sa soixante-sixième session, il a convenu d'achever l'établissement de ce rapport en 2020, avant le dixième anniversaire de l'accident. Il salue l'importante contribution que le Gouvernement japonais a versée à son fonds d'affectation spéciale général, ainsi que les contributions en nature considérables apportées par d'autres États aux fins de l'établissement du rapport de 2020.

6. Passant à la question des études sur le programme de travail actuel du Comité scientifique, la Présidente indique que les questionnaires relatifs aux enquêtes mondiales sur l'exposition médicale et professionnelle aux rayonnements ionisants ont été élaborés en collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), et que le secrétariat du Comité scientifique a mis en place une plateforme en ligne pour faciliter la collecte de données. En octobre 2019, 58 pays avaient répondu aux trois questionnaires sur l'exposition médicale et 53 au questionnaire sur l'exposition professionnelle. Quatre-vingt-dix États Membres ont désigné des responsables chargés de la coordination de la collecte de données et la Présidente invite les autres à en faire de même. Le Comité scientifique évalue actuellement les données communiquées au 30 septembre 2019. Il a également entamé une nouvelle étude sur l'exposition du public, qui comprendra une enquête similaire.

7. À sa soixante-troisième session, le Comité scientifique a convenu des orientations stratégiques à long terme que suivront ses travaux au-delà de 2019. Le groupe de travail spécial créé lors de la soixante-cinquième session en vue de faciliter l'élaboration du programme de travail sur les effets et les mécanismes d'évaluation de l'irradiation pour la période 2020-2024 a formulé avec succès une proposition et, sur cette base, son mandat a été prorogé d'une année supplémentaire. Le Comité scientifique a également mis sur pied un groupe de travail spécial sur les sources et l'exposition afin d'examiner le futur programme de travail sur cette question. Les scientifiques des États ne siégeant pas au Comité jouent un rôle de plus en plus important dans la collecte et l'évaluation des données sur les expositions médicale et professionnelle et dans le signalement des cas de cancer du poumon dus à l'exposition au radon.

8. La nouvelle stratégie quinquennale de sensibilisation du Comité scientifique vient compléter les activités d'information prévues en ce qui concerne l'édition 2020 du rapport sur l'accident de Fukushima. Le volume de travail qui sera consacré à la diffusion des résultats des évaluations du Comité scientifique dépendra du niveau des ressources financières et humaines mises à la disposition du secrétariat de l'organe. Le secrétariat continue d'assurer (directement ou par l'intermédiaire du Comité interorganisations de sûreté radiologique) la liaison avec d'autres organisations, telles que l'AIEA, l'OIT et l'OMS, afin de réduire au minimum les doubles emplois.

9. Le retard accusé dans le recrutement de la nouvelle secrétaire scientifique a eu un impact négatif sur le travail du Comité scientifique, et il convient de tout faire pour qu'une telle situation ne se reproduise pas. Le Comité scientifique compte que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) apportera un meilleur appui administratif à son secrétariat et qu'il tiendra sa promesse de reclasser le poste de scientifique au rang de secrétaire adjoint(e) dans un avenir proche, afin d'éviter que les problèmes qui ont tourmenté le Comité scientifique ces dernières années ne refassent surface. Le Comité scientifique se félicite des contributions que certains États ont apportées au fonds d'affectation spéciale général, lesquelles ont permis d'accélérer le travail du secrétariat et de financer la grande majorité des efforts de sensibilisation.

10. L'objectivité, l'indépendance et la compétence du Comité scientifique, ainsi que la qualité de ses travaux, lui ont valu le respect de la communauté internationale et doivent être préservés afin que l'organe puisse continuer de fournir des données, des informations et des évaluations fiables permettant aux États et aux

organismes internationaux de décider en toute connaissance de cause. La Présidente prie l'Assemblée générale d'encourager les États Membres à apporter des contributions volontaires suffisantes, de manière prévisible et durable.

11. **M. Dabouis** (Observateur de l'Union européenne), s'exprimant également au nom des pays candidats (Albanie, Monténégro, Serbie et Turquie), du pays du processus de stabilisation et d'association (Bosnie-Herzégovine) et, en outre, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que l'Union européenne est satisfaite des résultats de la soixante-sixième session du Comité scientifique, dont les travaux et les évaluations contribuent de manière décisive à améliorer la connaissance qu'ont les milieux scientifiques internationaux de l'exposition aux rayonnements ionisants ainsi que des effets de ceux-ci sur la santé et l'environnement, et à faire en sorte que la communauté internationale dispose de données scientifiques essentielles et fiables.

12. L'Union européenne se félicite de l'approbation de la publication des annexes scientifiques concernant l'évaluation de certains effets sur la santé et l'inférence du risque lié à l'exposition aux rayonnements et le cancer du poumon dû à l'exposition au radon, ; de l'état d'avancement du projet de rapport sur les mécanismes des rayonnements et des réactions biologiques présentant un intérêt pour l'inférence des risques de cancer liés à de faibles doses de rayonnement ; du fait que le Comité scientifique a pris conscience de l'intérêt d'achever l'analyse des données sur l'exposition médicale afin qu'un document technique puisse lui être soumis pour approbation à sa soixante-septième session ; de l'intention du Comité scientifique d'examiner, à sa soixante-septième session, les études épidémiologiques sur les rayonnements et le cancer et sur le second cancer primitif après une radiothérapie ; de la décision Comité scientifique d'entamer l'évaluation de l'exposition du public aux rayonnements ionisants ; de l'actualisation prévue de l'édition 2013 du rapport sur les niveaux d'irradiation et les effets connexes résultant de l'accident nucléaire survenu à la centrale de Fukushima. Les résultats des recherches menées par l'Union européenne contribueront aux travaux du Comité scientifique, les priorités des deux entités étant alignées.

13. **M. García Moritán** (Argentine) fait remarquer que son pays appuie les travaux du Comité scientifique par l'intermédiaire de ses experts et par la fourniture d'un soutien pratique, notamment la traduction des documents en espagnol. Les dispositions de la résolution [73/261](#) de l'Assemblée générale relatives à

l'administration sont très importantes, en ce qu'elles permettent au secrétariat de mener à bien ses travaux.

14. La délégation argentine est résolument favorable à l'inclusion de la question du second cancer primitif après une radiothérapie et de celle des études épidémiologiques sur les rayonnements et le cancer dans le futur programme de travail. Pour ce qui est de l'épistémologie, il importe de faire la distinction entre les effets prouvés des fortes doses de rayonnement et les effets théoriques des faibles doses. À cet égard, la politique qui consiste à faire une distinction claire entre l'attribution et l'inférence des risques et qui est énoncée dans le rapport 2012 du Comité scientifique devrait être maintenue et renforcée, et les orientations stratégiques à long terme devraient être adaptées à cette fin. La brochure du PNUE intitulée « Radiation: Effects and Sources » s'est révélée un moyen utile d'informer le public et devrait être mise à jour pour tenir compte des conclusions dégagées dans le rapport 2012 du Comité scientifique. La délégation argentine se félicite de la publication de la brochure dans plusieurs langues, dont certaines ne sont pas des langues officielles de l'ONU.

15. Les conclusions du Comité scientifique jouent un rôle important en ce qu'elles fournissent des preuves scientifiques qui éclairent les décisions de la communauté internationale et facilitent l'élaboration de normes de sûreté. Les conclusions relatives au cancer du poumon dû à l'exposition au radon sont particulièrement importantes, car elles remettent en question un certain nombre d'idées erronées récemment examinées dans plusieurs forums consacrés à la question. À cet égard, les entités des Nations Unies qui ont établi des normes de protection intergouvernementales sous les auspices de l'AIEA devraient prendre note de la recommandation faite au paragraphe 56 l) du rapport du Comité scientifique (A/74/46) au sujet du facteur de conversion de dose à utiliser pour l'exposition au radon.

16. **M. Mohsin** (Pakistan) dit que l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire par son pays est facilitée par l'existence d'un cadre national solide de politiques et de procédures visant à protéger les travailleurs, le public et l'environnement. La réglementation nationale est élaborée sur la base des rapports du Comité scientifique et des normes de l'AIEA. Une autorité de contrôle indépendante supervise toutes les questions liées aux rayonnements et à la sûreté nucléaire dans les installations nucléaires pakistanaises, dont les responsables sont tenus d'élaborer des procédures et des politiques de protection appropriées et de surveiller les niveaux de rayonnement dans leur environnement. Le Gouvernement pakistanais est déterminé à continuer de renforcer ses infrastructures et ses capacités et d'améliorer la

formation du personnel concerné, en collaboration avec les organisations internationales compétentes ; de contribuer au régime de sûreté radiologique ; de participer activement aux sessions du Comité scientifique.

17. **M. Kaneto** (Japon) affirme que le Japon est depuis longtemps attaché à la sûreté nucléaire, en particulier depuis l'accident nucléaire survenu à Fukushima en 2011, et qu'il salue donc le travail que mène le Comité scientifique pour élargir les connaissances et approfondir la compréhension des niveaux, des effets et des risques de l'exposition aux rayonnements ionisants, sur la base de preuves scientifiques produites en toute indépendance.

18. Soulignant qu'il importe de diffuser les conclusions du Comité scientifique, la délégation japonaise salue la publication du rapport, des livres blancs et des annexes sur les niveaux et les effets de l'exposition aux rayonnements après le grand séisme et le tsunami qui ont frappé l'est du Japon en 2011, et attend avec intérêt la mise à jour du rapport de 2013 sur la question. Elle se félicite que la nouvelle secrétaire scientifique ait été nommée sur la base de ses compétences scientifiques. Le Japon reste déterminé à appuyer le Comité scientifique dans l'action qu'il mène pour approfondir les connaissances relatives aux effets des rayonnements ionisants.

19. **M. Rivero Rosario** (Cuba) dit que les études du Comité scientifique pourraient être utilisées pour répondre à telle ou telle demande de la communauté scientifique et étayer l'élaboration de normes nationales et internationales relatives à la protection contre les effets nocifs des rayonnements ionisants. Soixante-quatorze ans après les bombardements atomiques criminels d'Hiroshima et de Nagasaki, les armes nucléaires demeurent une menace latente. Cuba réaffirme sa position selon laquelle l'élimination totale de ces armes est le seul moyen efficace de garantir que l'humanité n'en subira plus jamais les effets terribles, et elle demeure profondément attachée à la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. C'est pourquoi, dans un souci de contribuer réellement au maintien de la paix et de la sécurité internationales, elle est devenue, en janvier 2018, le cinquième pays à ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

20. La coopération internationale est cruciale pour faire face aux accidents et autres catastrophes imprévues. Malgré ses problèmes économiques résultant du blocus économique, commercial et financier cruel qu'elle subit depuis presque soixante ans, Cuba a aidé le peuple frère d'Ukraine à la suite de l'accident de Tchernobyl, dans le cadre d'un programme

humanitaire mené à Tará. En plus d'avoir permis de fournir des soins à plus de 20 000 personnes touchées par les rayonnements ionisants, ce programme revêtait une importance scientifique : les données recueillies dans ce contexte ont été diffusées lors de grandes manifestations scientifiques et utilisées par plusieurs organes et institutions du système des Nations Unies. Il importe de maintenir et de renforcer la collaboration entre le Comité scientifique et des organismes tels que l'OMS, l'AIEA et le PNUE. Cette coopération a facilité la mise en œuvre des orientations stratégiques du Comité scientifique, dont les avantages ont été visibles grâce à l'application des avancées technologiques, notamment en matière de santé et de protection de l'environnement.

21. On ne saurait nier que l'énergie et la technologie nucléaires contribuent au développement socio-économique des pays. Cuba demande donc à nouveau d'avoir le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sans discrimination et est convaincue que seule une coopération rigoureuse et de vaste portée dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire permettra d'éliminer les dangers potentiels liés aux rayonnements ionisants.

22. *M. Ahidjo (Cameroun), Vice-Président, prend la présidence.*

23. **M. Ilnytskyi** (Ukraine) dit que le Comité scientifique contribue grandement à informer le public des sources et des effets des rayonnements ionisants. La délégation ukrainienne se félicite de la nomination de la secrétaire scientifique et de la création du poste de secrétaire adjoint(e), après une période de bouleversement dans l'effectif du secrétariat du Comité scientifique. Pour garantir la continuité et la durabilité des travaux du Comité scientifique, le PNUE devrait veiller à ce qu'à l'avenir, tous les recrutements se fassent de manière transparente, efficace et rapide. Étant donné l'importance que revêtent les travaux du Comité scientifique pour les générations actuelles et futures, il convient de redoubler d'efforts pour faire en sorte que cet organe dispose de ressources financières et humaines suffisantes.

24. Il demeure essentiel de recueillir des informations sur les rayonnements ionisants et d'analyser les effets de ceux-ci. Les rapports du Comité scientifique sur l'exposition à de faibles doses de rayonnement artificiel ou naturel et sur l'exposition médicale sont largement utilisés en Ukraine pour évaluer les risques de cancer à long terme liés à la catastrophe de Tchernobyl. Ils sont également utilisés par les entités compétentes des Nations Unies et devraient être largement diffusés. L'Ukraine reste disposée à contribuer aux travaux du

Comité scientifique en faisant part de son expérience et en communiquant les résultats des recherches qu'elle a menées sur les effets des rayonnements sur la santé humaine et l'environnement.

25. L'enseignement le plus important tiré de l'accident de Tchernobyl est qu'il est nécessaire d'accroître durablement la sûreté nucléaire et radiologique à l'échelle mondiale. Le Gouvernement ukrainien a pris des mesures pour mieux prévenir le rejet de contaminants à partir du site de l'ancienne usine de Tchernobyl et transférer les déchets nucléaires liquides vers des installations de stockage à long terme appropriées. Consciente de la contribution du Comité scientifique à l'élaboration de lois et de normes nationales relatives aux rayonnements, l'Ukraine appuie les activités que mène actuellement cet organe, notamment la mise au point de moyens d'estimation de l'exposition humaine aux rayonnements et les recherches sur les effets biologiques de certains émetteurs internes et sur l'irradiation résultant de la production d'électricité. Le Comité scientifique doit demeurer un organe purement scientifique et préserver son indépendance.

26. **M. Mackay** (Biélorus) dit que sa délégation est satisfaite des travaux menés par le Comité scientifique à sa soixante-sixième session et qu'elle se félicite notamment de ceux portant sur l'exposition médicale et professionnelle aux rayonnements ionisants, ainsi que du projet de mise à jour du rapport 2013 sur l'accident nucléaire de Fukushima et de l'approbation des deux annexes scientifiques (l'une relative à certains effets sur la santé et l'inférence du risque lié à l'exposition aux rayonnements et l'autre au cancer du poumon dû à l'exposition au radon). Le Comité scientifique a fait, à la suite de l'accident de Tchernobyl, des analyses, des prévisions et des recommandations précieuses dont le Gouvernement biélorussien a tenu compte dans ses efforts de protection. Il devrait également continuer d'examiner l'impact de la catastrophe sur la santé humaine et l'environnement. Le Biélorus a participé à la rédaction du livre blanc sur les cas de cancer de la thyroïde survenus après l'accident de Tchernobyl dans les États les plus touchés par cette catastrophe. Le Comité scientifique devrait jouer un rôle visible dans les activités de coopération engagées après l'accident de Tchernobyl, afin de mieux se faire connaître et de sensibiliser le public aux résultats de ses travaux. La délégation biélorussienne souhaite participer à des activités conjointes avec le Comité scientifique en prévision du trente-cinquième anniversaire de l'accident de Tchernobyl, en 2021.

27. **M. Misra** (Inde), se félicitant de la nomination de la secrétaire scientifique, indique que sa délégation

continuera d'appuyer les travaux du Comité scientifique et de faire profiter aux autres États de ses connaissances, de son expérience et de ses compétences techniques. L'Inde accueille avec satisfaction les études du Comité scientifique concernant les effets sur la santé et l'inférence du risque lié à l'exposition aux rayonnements ainsi que les risques de cancer du poumon dû à l'exposition au radon, lesquelles pourraient éclairer les directives en cours d'élaboration relatives à la protection des travailleurs des mines d'uranium contre les effets nocifs des rayonnements. Toutefois, il convient de noter que des recherches approfondies menées par des scientifiques indiens pendant quatre décennies dans des zones densément peuplées du Kerala où les niveaux de rayonnement ambiant de source naturelle sont élevés ont indiqué que ce type de rayonnement n'avait pas contribué à augmenter le taux de morbidité ou de mortalité liée au cancer chez les habitants. Étant donné qu'un nombre croissant de chercheurs ne sont pas favorables à l'utilisation du modèle « linéaire sans seuil » pour l'estimation des effets sur la santé de l'exposition à de faibles doses de rayonnement, il convient de mener des études radiobiologiques et épidémiologiques concertées au niveau international pour recueillir plus systématiquement des informations sur ces effets, et de réexaminer l'hypothèse « linéaire sans seuil ».

28. Dans le cadre du programme de sensibilisation du Comité scientifique, l'Inde a traduit en hindi la brochure intitulée « Radiation : Effects and Sources » et continuera de publier des informations dans diverses langues régionales. La délégation indienne souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Comité scientifique et se félicite de leur participation active aux travaux menés à ce jour. Elle se félicite également des efforts que déploie le Comité scientifique pour faire mieux connaître les rayonnements nucléaires, ce qui contribuera à dissiper les craintes infondées qui sont souvent à l'origine de l'opposition de l'opinion publique au recours à l'énergie nucléaire, qui est une source d'énergie respectueuse de l'environnement pouvant améliorer la qualité de vie des populations.

29. **M. Nguambe Wouaga** (Cameroun) dit que sa délégation salue les travaux fort utiles actuellement menés par le Comité scientifique et qu'elle réaffirme son soutien à cet organe et sa volonté de coopérer avec lui. En adoptant une loi sur la radioprotection en 1995 et en créant une agence nationale de radioprotection en 2002, le Cameroun s'est joint aux efforts déployés par la communauté internationale pour faire face à la menace que représentaient les rayonnements ionisants. Ces mesures restent d'actualité au regard de l'insécurité que connaît actuellement l'Afrique centrale, en général,

et le Cameroun, en particulier. Le Cameroun a également pris des mesures concernant : la réglementation de l'utilisation des sources de rayonnements ionisants ; l'importation, l'exportation et le transport de matières radioactives ; la gestion des déchets radioactifs ; le suivi dosimétrique des travailleurs. Une révision du cadre législatif et réglementaire du pays en matière de radioprotection, entreprise en 2010 en vue de l'arrimer sur la réglementation internationale, a abouti à l'adoption d'une nouvelle loi sur la radioprotection et la sécurité nucléaire. Coopérant étroitement avec l'AIEA, le Cameroun a notamment signé avec l'Agence son deuxième programme-cadre national pour la période 2014-2018. Il a également bénéficié de l'appui de l'AIEA, aux fins de la conduite d'activités de renforcement des capacités et de formation des experts et des travailleurs, et de celui de pays amis comme les États-Unis, en vue de l'acquisition d'équipements de détection de radiations. Le Comité scientifique devrait continuer de tenir la communauté internationale informée des effets néfastes des rayonnements ionisants sur la santé humaine et l'environnement.

30. **M^{me} Elayoubi** (Algérie) fait savoir que son pays a été directement touché par la contamination radioactive suite aux essais nucléaires effectués sur son territoire dans les années 1960, essais qui ont rendu les zones touchées inhabitables. Le Gouvernement algérien a adopté une législation visant à limiter les effets des rayonnements ionisants et à en surveiller les sources. Le Commissariat algérien à l'énergie atomique veille au respect du cadre réglementaire et des normes en vigueur concernant les sources de rayonnements, délivre des licences pour l'utilisation des matières radioactives et forme les utilisateurs de ces matières.

31. La délégation algérienne salue la création du groupe de travail spécial sur les sources et l'exposition, et la prorogation du mandat du groupe de travail spécial sur les effets et les mécanismes. Elle se félicite également que le Comité scientifique ait élaboré des annexes scientifiques, qui bénéficieront aux milieux médicaux, universitaires et professionnels. La stratégie d'information et de sensibilisation du public pour la période 2020-2024 permettra de maximiser le succès de ces études. L'Algérie salue les efforts que déploie le Comité scientifique pour coopérer avec d'autres organisations internationales et l'encourage à engager une coopération similaire avec les organismes régionaux concernés.

32. **M. El Mezouaghi** (Maroc) dit que sa délégation se félicite des avancées récemment faites par le Comité scientifique, notamment l'approbation des deux annexes scientifiques (l'une relative à certains effets sur

la santé et l'inférence du risque lié à l'exposition aux radiations, et l'autre au cancer du poumon dû à l'exposition au radon) et l'adoption de la nouvelle stratégie de sensibilisation. Le Maroc continue, avec l'aide de partenaires internationaux, d'adapter ses institutions et sa législation nationale aux normes internationales de protection et de sûreté. L'Agence marocaine de sûreté et de sécurité nucléaire veille à la protection des travailleurs, des patients, du public et de l'environnement. Son plan stratégique actuel en matière de rayonnements ionisants est axé sur la surveillance de l'exposition due à l'activité professionnelle ; la surveillance de l'exposition des patients ; l'adoption des mesures nécessaires pour maintenir les niveaux de radon en dessous de la limite légalement autorisée dans les zones à risque ; la gestion du risque d'exposition à la radioactivité naturelle ; la surveillance et la réduction du risque d'exposition en situation d'urgence, notamment par l'installation de systèmes de surveillance de l'environnement qui aideront à déterminer le degré d'exposition de la population en cas d'accident.

33. **M^{gr} Auza** (Observateur du Saint-Siège) dit que l'accident de Fukushima a mis en évidence les conséquences désastreuses que peuvent avoir les accidents nucléaires résultant de catastrophes imprévues. Le rapport actualisé du Comité scientifique sur les effets de l'accident fournira de nouvelles informations importantes sur l'état de santé des personnes qui ont été exposées aux rayonnements ionisants et sur les effets à long terme de cette exposition. De même il contribuera probablement à l'avancée de la technologie en matière de confinement des radiations, d'atténuation des autres risques associés à la production d'énergie nucléaire et de conception de centrales nucléaires. Les travaux que mène le Comité scientifique sur l'exposition médicale et professionnelle aux rayonnements et sur le risque de cancer dû à de faibles doses de rayonnement sont également d'une importance capitale.

34. L'intérêt actuellement manifesté pour de nouvelles utilisations potentielles des réacteurs nucléaires et le risque permanent de déploiement d'armes nucléaires signifient que le danger que représentent les rayonnements ionisants persiste et pourrait même augmenter. Étant donné que les essais d'armes nucléaires ont été à l'origine de la plus forte dose cumulée de rayonnements artificiels jamais libérée dans le monde, les efforts de non-prolifération devraient être axés non seulement sur le désarmement mais également sur une interdiction complète des essais nucléaires. À cet égard, le Saint-Siège exhorte tous les États à ratifier

le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

35. Il importe que le Comité scientifique dispose de ressources humaines et financières suffisantes pour pouvoir continuer de donner à la communauté internationale les informations dont elle a besoin pour régler les questions relatives à l'énergie nucléaire et aux rayonnements ionisants.

36. **M^{me} Henderson** (Australie) dit que la nomination d'une femme à la présidence du Comité scientifique est un pas en avant vers la parité des sexes dans les postes techniques de haut niveau. L'Australie se félicite de la mise à jour des orientations stratégiques à long terme du Comité scientifique définies dans le rapport de l'organe (A/74/46), ainsi que de l'élaboration de deux annexes scientifiques et de la stratégie de sensibilisation pour la période 2020-2024. La délégation australienne salue le dévouement des scientifiques qui mènent la grande majorité des travaux du Comité scientifique sans être rémunérés. Le secrétariat travaille sans relâche pour coordonner les travaux du Comité scientifique et devrait bénéficier d'un appui solide de la part des États et du Secrétaire général. L'Australie se félicite de la nomination de la secrétaire scientifique.

Projet de résolution intitulé « Effets des rayonnements ionisants » (A/C.4/74/L.6)

37. **M^{me} Henderson** (Australie), présentant le projet de résolution, dit que ce texte met en évidence la précieuse contribution du Comité scientifique au renforcement et à l'harmonisation des connaissances sur les effets des rayonnements ionisants et permet de réaffirmer le mandat du Comité scientifique, qui est de fournir, en toute indépendance, les bases scientifiques nécessaires à l'évaluation des risques radiologiques et à l'élaboration de mesures de protection.

38. **M^{me} Sharma** (Secrétaire de la Commission) dit que les pays suivants se sont joints aux auteurs du projet de résolution : Argentine, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Espagne, Fidji, Finlande, Grèce, Hongrie, Japon, Luxembourg, Malte, Algérie, Palaos, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie, Thaïlande et Ukraine.

39. **Le Président** dit que le projet de résolution n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

40. *Le projet de résolution A/C.4/74/L.6 est adopté.*

La séance est levée à 16 h 40.